



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SIXTH YEAR

**556**<sup>th</sup> MEETING: 29 AUGUST 1951

---

556<sup>ème</sup> SEANCE: 29 AOUT 1951

SIXIEME ANNEE

# CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

FLUSHING MEADOW, NEW YORK

---

## TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda 556) . . . . .	1
System of interpretation . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
The Palestine question ( <i>continued</i> ) . . . . .	1

## TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 556) . . . . .	1
Système d'interprétation . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La question palestinienne ( <i>suite</i> ) . . . . .	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

*All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

*Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.*

## FIVE HUNDRED AND FIFTY-SIXTH MEETING

Held at Flushing Meadow, New York, on Wednesday, 29 August 1951, at 3 p.m.

### CINQ CENT CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le mercredi 29 août 1951, à 15 heures.

*President:* Mr. Warren R. AUSTIN (United States of America).

*Present:* The representatives of the following countries: Brazil, China, Ecuador, France, India, Netherlands, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

#### Provisional agenda (S/Agenda 556)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:
  - (a) Restrictions imposed by Egypt on the passage of ships through the Suez Canal (S/2241).

#### System of interpretation

1. The PRESIDENT: If there is no objection, we shall follow our usual procedure with respect to interpretation; that is, statements by members of the Council will receive both simultaneous and consecutive interpretation, and statements by non-members will receive simultaneous interpretation only.

*It was so decided.*

#### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

#### The Palestine question (continued)

(a) RESTRICTIONS IMPOSED BY EGYPT ON THE PASSAGE OF SHIPS THROUGH THE SUEZ CANAL (S/2241)

*At the invitation of the President, Mahmoud Fawzi Bey, representative of Egypt; Mr. Khalidy, representative of Iraq; and Mr. Eban, representative of Israel, took places at the Security Council table.*

2. The PRESIDENT: The Security Council has before it the joint draft resolution on the Palestine question presented by the delegations of France, the United Kingdom and the United States of America and contained in document S/2298/Rev.1. Does anyone wish to speak on this matter?

3. Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): In my desire to co-operate in making as complete as possible the Security Council's record in connexion with the present debate, I should like to make a few brief additions to my previous statements.

*Président:* M. Warren R. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Equateur, France, Inde, Pays-Bas, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

#### Ordre du jour provisoire (S/Agenda 556)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question palestinienne:
  - a) Restrictions imposées par l'Egypte au passage des navires par le canal de Suez (S/2241).

#### Système d'interprétation

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): S'il n'y a pas d'objection, nous nous en tiendrons au système d'interprétation que nous avons suivi jusqu'ici; les déclarations des membres du Conseil bénéficieront à la fois d'une interprétation simultanée et d'une interprétation consécutive, celles des représentants d'Etats non membres, de l'interprétation simultanée seulement.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La question palestinienne (suite)

(a) RESTRICTIONS IMPOSEES PAR L'EGYPTE AU PASSAGE DES NAVIRES PAR LE CANAL DE SUEZ (S/2241)

*Sur l'invitation du Président, Mahmoud Fawzi Bey, représentant de l'Egypte, M. Khalidy, représentant de l'Irak, et M. Eban, représentant d'Israël, prennent place à la table du Conseil.*

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité est saisi du projet de résolution sur la question palestinienne présenté par les délégations de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, qui fait l'objet du document S/2298/Rev.1. Quelqu'un demande-t-il la parole sur ce projet de résolution?

3. Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Dans l'intention de contribuer à rendre aussi complets que possible les débats du Conseil de sécurité sur la question dont il est saisi, je voudrais apporter quelques brèves additions à mes déclarations antérieures.

4. We have read in the newspapers last evening and this morning that the United States Senate has approved a bill dealing with measures to cut the flow of strategic materials and arms to the Soviet Union and its satellites. We have read, furthermore, that the bill was not considered strong enough by the Republican Party. Related to this bill is another which would cut off United States aid from countries which supplied strategic materials and arms to the Soviet Union and its satellites. I mention this point in connexion with my previous statement [550th meeting] illustrating the extent to which some Powers will go when it is a case of defending themselves, even if no state of war exists between them and the countries or areas against which they take the measures which they deem fit.

5. The second addition which I ask permission to make relates to my previous reference to the fact that Mr. Bevin had told the House of Commons on 18 October 1950 that he was not aware of any case in which the new Egyptian regulations had in practice led to delays. I called the Council's attention to that statement during its [549th] meeting of 26 July 1951. Continuing my references to statements by Mr. Bevin and other members of the British Parliament in connexion with the question of the Suez Canal, I should like to submit a few quotations.

6. On 23 October 1950, Mr. Ernest Davies, the Under-Secretary for Foreign Affairs of the United Kingdom, in an answer to a question presented by Colonel Crosthwaite-Eyre, said:

"The Egyptian Government's restrictions in the Suez Canal, which His Majesty's Government continue to regard as quite unjustifiable, have lately been the subject of further protest by His Majesty's Government and by the Governments of other maritime Powers. I should, however, point out that the Egyptian Government has not placed restrictions on the movements of shipping through the Canal but has claimed the right to control the passage of war contraband through the Canal to Israel. This question is now before the Security Council."

7. On 14 June 1950, Mr. Janner asked the following questions in the House of Commons:

"Is my hon. Friend aware that under Article IV of the Suez Canal Convention, 1888, free passage through the Canal is guaranteed, even in time of war? Is there any legal question at all involved? Should he not point this out to the Egyptian Government and ask them to fulfil their obligations under that Treaty?"

8. Mr. Kenneth Younger answered:

"We have, of course, pointed out these things to the Egyptian Government, but there is certainly a legal question which does arise."

9. On 19 April 1950, also on the subject of the Suez Canal — and in the record, you will find the words "oil

4. Nous avons lu dans les journaux d'hier soir et de ce matin que le Sénat des Etats-Unis a adopté un projet de loi concernant les mesures propres à arrêter l'exportation des produits stratégiques et des armements à destination de l'Union soviétique et de ses satellites. Nous avons lu aussi que le Parti républicain estime que les mesures contenues dans ce projet de loi ne sont pas suffisamment énergiques. A ce projet de loi est lié un autre projet qui supprimerait l'aide des Etats-Unis aux pays qui fourniraient des matières stratégiques et des armements à l'Union soviétique et à ses satellites. Je mentionne ces faits à cause de ma déclaration antérieure [550ème séance], dans laquelle j'ai montré jusqu'où vont certaines Puissances lorsqu'il s'agit de leur propre défense, même lorsqu'il n'existe pas d'état de guerre entre elles et les pays ou régions contre lesquels elles prennent les mesures qu'elles jugent appropriées.

5. La deuxième addition que je demande l'autorisation de faire se rapporte à ma déclaration antérieure où j'ai rappelé que M. Bevin a dit, le 18 octobre 1950 devant la Chambre des communes, qu'il n'avait connaissance d'aucune circonstance où la nouvelle réglementation égyptienne aurait, dans la pratique, provoqué des retards. J'ai attiré l'attention des membres du Conseil sur cette déclaration au cours de la [549ème] séance tenue le 26 juillet 1951. Continuant de me référer aux déclarations de M. Bevin et d'autres membres du Parlement britannique sur la question du canal de Suez, je voudrais présenter quelques citations.

6. Le 23 octobre 1950, M. Ernest Davies, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, a fait la déclaration suivante, en réponse à une question du colonel Crosthwaite-Eyre:

"Les restrictions que le Gouvernement de l'Egypte impose dans le canal de Suez et que le Gouvernement de Sa Majesté continue de considérer comme totalement injustifiées ont récemment fait l'objet de nouvelles protestations de la part du Gouvernement de Sa Majesté et des gouvernements d'autres Puissances maritimes. Je tiens à préciser, néanmoins, que le Gouvernement égyptien n'a pas appliqué de restrictions à la navigation dans le canal, mais a invoqué le droit de contrôler le transit du matériel de guerre passant par le canal en contrebande à destination d'Israël. Le Conseil de sécurité est maintenant saisi de cette question."

7. Le 14 juin 1950, M. Janner a posé les questions suivantes à la Chambre des communes:

"Mon distingué collègue sait-il que l'article IV de la Convention de 1888 relative au canal de Suez garantit la liberté du transit par le canal, même en temps de guerre? La situation soulève-t-elle vraiment un problème juridique? Ne conviendrait-il pas de signaler ce point au Gouvernement de l'Egypte et de l'inviter à respecter les obligations qu'il a contractées en vertu du traité?"

8. M. Kenneth Younger a répondu:

"Nous avons, bien entendu, appelé l'attention du Gouvernement de l'Egypte sur ces aspects de la question, mais il ne fait pas de doute qu'il existe un problème juridique."

9. Le 19 avril 1950, au sujet du canal de Suez — et le compte-rendu contient le mot "pétroliers" entre pa-

“tankers” between brackets — Mr. Davies, in answer to a question presented by Mr. Hugh Fraser, said:

“An armistice exists between Egypt and Israel at present, but it is only an armistice.”

10. On 28 March 1950, Mr. Bevin said:

“...The other point which the right hon. Gentleman raised was with regard to Haïfa. This matter was not quite so simple as the right hon. Gentleman suggested. This place was allocated to the Arabs under the United Nations resolution. Israel did not accept that point. She proceeded to take it, and Iraq then cut off the oil. Since that time, we have used all the diplomatic pressure that we could to get Iraq to open this pipe-line and to allow the oil to flow. But Iraq is a sovereign and independent State. I suppose she has a right to come to her own conclusions on this matter as an independent State, and she absolutely declines to allow, in the face of her public opinion, this oil to flow.

“That raises the question whether oil should come through the Suez Canal. While I was in Egypt, I was instructed to raise this question with Nahas Pasha. He argued cogently and legally, as did the right hon. Gentleman the other way today, in view of the state of war still existing between the Arabs and the Israelites, and he absolutely declined to yield on that point. The matter is still being pursued until we get a solution. But one handicap in dealing with the Israeli business is that practically none of the United Nations resolutions have been accepted by Israel.

“The difficulty that other countries find, not only us but the United States as well, is that when the problem of Israel has to be dealt with in relation to other States, then there is no basis upon which we can work. We have had a very striking illustration of that in connexion with Jerusalem, where the decisions have created enormous prejudice and difficulty in the Middle East. The other thing associated with it is that, like the rest of us, I suppose, Iraq has her comrades in the Arab world and one of the difficulties is that none of them will be accused of letting down the other. That is not a bad trait. I grew up in a school that rather practised things like that, I am afraid, and therefore I can quite understand their feelings on this matter.”

11. This is what Mr. Bevin said on 28 March of last year. All these quotations I have made are in relation to dates long after the conclusion of the Egyptian-Israeli General Armistice Agreement and they are too clear to need any further illustration or comment from me, at least for the time being.

12. On the same day, 28 March 1950, Mr. Eden said, in continuation of the debate:

“That is exactly why I am suggesting we should try to make them all do it together. On the Canal, surely, the position is quite clear from the Convention, whether there is peace or war; there really is no right to stop ships going through.”

renthèses — M. Davies a déclaré ce qui suit en réponse à une question de M. Hugh Fraser:

“Il existe actuellement un armistice entre l’Égypte et Israël, mais ce n’est qu’un armistice.”

10. Le 28 mars 1950, M. Bevin a déclaré:

“...L’autre question soulevée concerne Haïfa et n’est pas aussi simple qu’on l’a laissé entendre. Cette ville a été attribuée aux Arabes en vertu de la résolution adoptée par les Nations Unies. Israël n’a pas accepté cette décision et a décidé de reprendre la ville; c’est alors que l’Irak a fermé le pipe-line. Dès ce moment, nous avons fait pression sur l’Irak par tous les moyens diplomatiques dont nous disposons afin qu’il ouvre à nouveau le pipe-line et rétablisse ainsi l’approvisionnement en pétrole. Toutefois, l’Irak est un État indépendant et souverain. Il me semble qu’il a le droit, en tant qu’État indépendant, d’avoir son avis sur ce point; et il refuse absolument de laisser passer ce pétrole pour ne pas heurter l’opinion publique irakienne.

“Cela soulève la question de savoir si le pétrole devrait passer par le canal de Suez. Lors de mon passage en Égypte, j’ai été chargé d’aborder cette question avec Nahas Pacha. Il a fait valoir, avec des arguments juridiques solides, comme l’a fait aujourd’hui le distingué représentant de l’opposition, que l’état de guerre existait encore entre les Arabes et les Israéliens et il a formellement refusé de céder sur ce point. Nous continuons nos efforts en vue d’une solution. Mais l’un des obstacles auxquels nous nous heurtons dans cette affaire, c’est que, pratiquement, aucune des résolutions des Nations Unies n’a été acceptée par Israël.

“La difficulté que rencontrent les autres pays — il ne s’agit pas seulement de nous, mais aussi des États-Unis — c’est que lorsqu’il s’agit de traiter le problème israélien avec d’autres États, nous ne trouvons plus de base d’accord. Nous en avons un exemple frappant dans le cas de Jérusalem; les décisions dont cette ville a fait l’objet ont agité les esprits et soulevé d’immenses difficultés dans le Moyen-Orient. Une autre considération liée à la première est que, comme nous tous sans doute, l’Irak compte des amis dans le monde arabe; or, aucun des États arabes ne veut être accusé d’abandonner les autres. Il n’y a là rien de reprochable. J’ai été élevé à une école où les choses se passaient à peu près de la même façon, et je puis donc très bien comprendre leurs sentiments à cet égard.”

11. Voilà ce que M. Bevin déclarait le 28 mars de l’année dernière. Toutes les citations que j’ai faites se rapportent à des dates bien postérieures à la conclusion de la Convention d’armistice générale entre l’Égypte et Israël; elles sont trop claires pour que j’aie besoin de les expliquer ou de les commenter davantage, du moins pour le moment.

12. Ce même 28 mars 1950, M. Eden a déclaré dans la suite du débat:

“C’est précisément pourquoi j’estime que nous devrions essayer de les amener à le faire tous ensemble. En ce qui concerne le canal, la convention est tout à fait explicite, qu’il s’agisse du temps de paix ou du temps de guerre; personne n’a le droit d’arrêter les navires qui passent par le canal.”

13. Mr. Bevin answered Mr. Eden as follows:

"I must say in fairness to the Egyptians that that legal right is disputed. I dare say one can get an advisory opinion from the courts as to the position. The Egyptians dispute that thesis and argue very cogently the other way, but I am not going to go into this tonight at this hour."

14. Mr. Eden, as you see, disputed the right of Egypt to place any restrictions on the passage of war materials through the Suez Canal, even during time of war. And, as you equally see, Mr. Bevin disagreed. Right here in the Security Council, the representative of the United Kingdom said the other day [550th meeting] that it can be understood that in time of war such restrictions could be applied. I take it that this is the position of the United Kingdom Government. In spite of that, it protested to the Egyptian Government against those restrictions even while actual hostilities were taking place. It is therefore to be wondered whether we are acting on any basis of law on all these questions. On the one hand, that Government protests even while hostilities are continuing and, on the other hand, it says that we are right, that it is understandable that while there is war, we can continue to apply those restrictions.

15. Another very important point which emerges from the quotations which I have given is that, according to United Nations decisions, Haifa has not been accorded to Israel. Do I really need to remind the Security Council that the whole question of Palestine is still pending before the United Nations, that many matters have to be settled before we can honestly and legally adopt a definite decision against the position of Egypt and that of Iraq? I shall not go very deeply into this point; I think it is clear enough.

16. I wish merely to say that Egypt, as well as others, had hoped that more consideration would be given to legality and common sense, and that all the time which has elapsed might have been used for consultation, for finding a solution, instead of having being devoted exclusively to ultimatums and insistence upon unconditional and unreasonable surrender by the Egyptian Government. We have been told once again that Egypt was given time in which to find a solution. Egypt was given time to receive ultimatums and threats and insistence upon unconditional surrender. As I submitted at the last meeting of the Council, no one sat down to consult with Egypt to the end that the third parties interested might, together with the Egyptian Government, find a reasonable solution.

17. At the last meeting of the Security Council, I stated that I was clinging to the hope that France, the Netherlands, Turkey, the United Kingdom and the United States would give the Charter its due by deciding to abstain from voting and by not trying to be, at the same time, parties and judges in relation to the present dispute. I added then that this hope had been frustrated, and I submitted the draft resolution which was later distributed as document S/2313.

13. M. Bevin a répondu à M. Eden dans les termes suivants:

"Je dois dire, pour rendre justice aux Egyptiens, que ce droit juridique est contesté. On pourrait, bien entendu, s'adresser à une cour pour lui demander un avis consultatif. Les Egyptiens contestent cette thèse et produisent des arguments assez cohérents pour prouver le contraire, mais je ne veux pas entrer dans le détail de cette question maintenant."

14. Comme vous le voyez, M. Eden conteste le droit de l'Egypte d'imposer, même en temps de guerre, des restrictions au passage du matériel de guerre par le canal de Suez. Et, comme vous le voyez également, M. Bevin ne partage pas cette manière de voir. Ici même, au Conseil de sécurité, le représentant du Royaume-Uni a dit, il y a quelques jours [550ème séance], qu'il est compréhensible qu'en temps de guerre de telles restrictions soient appliquées. Je suppose que telle est bien la position du Gouvernement du Royaume-Uni. Et cependant, ce gouvernement a protesté auprès du Gouvernement de l'Egypte contre ces restrictions à un moment où les hostilités se poursuivaient encore. On peut se demander par conséquent si, dans toutes ces questions, nous restons bien dans le cadre de la légalité. D'une part, ce gouvernement proteste alors même que les hostilités se poursuivent; d'autre part, il déclare que nous avons raison et qu'il est compréhensible que, pendant la durée de la guerre, nous continuions à appliquer ces restrictions.

15. Un autre point très important qui ressort des citations que je viens de faire, c'est que, selon les décisions même des Nations Unies, Haifa n'a pas été attribué à Israël. Ai-je vraiment besoin de rappeler aux membres du Conseil que toute la question palestinienne est encore en instance devant les Nations Unies et qu'il reste beaucoup de points à régler avant qu'on ne puisse, honnêtement et légalement, se prononcer contre la position de l'Egypte et celle de l'Irak? Je ne développerai pas ce point qui me paraît assez évident.

16. Je tiens seulement à dire que l'Egypte, comme d'autres pays, avait espéré que la légalité et le bon sens l'emporteraient; que tout le temps qui s'est écoulé serait employé à des consultations et à la recherche d'une solution, au lieu d'être consacré exclusivement à l'envoi d'ultimatums qui insistent, d'une façon déraisonnable, pour que le Gouvernement égyptien capitule sans condition. On nous a répété qu'on avait laissé à l'Egypte le temps de trouver une solution. En fait, l'Egypte n'a eu que le temps de recevoir des ultimatums ou des menaces et d'être invitée à capituler sans condition. Comme je l'ai dit à la dernière séance du Conseil, il n'y a pas eu, avec l'Egypte, de consultations qui auraient permis aux tierces Puissances intéressées de trouver une solution raisonnable, d'accord avec le Gouvernement égyptien.

17. J'ai dit, à la dernière séance du Conseil, que je continuais à espérer que la France, les Pays-Bas, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis se montreraient respectueux de la Charte en décidant de s'abstenir lors du vote, au lieu de se constituer à la fois juges et parties dans le présent différend. J'ai ajouté par la suite que mon espoir avait été déçu et j'ai présenté le projet de résolution qui a été distribué ultérieurement sous la cote S/2313.

18. When the Council adjourned until today, in circumstances of which we are all well aware, hope was again revived, even if faintly, that the five States to which I had referred would reconsider their position. It is with deep regret that I note the lack of any such development. As long as this situation continues, it is obvious that it would serve no practical purpose were the Egyptian draft resolution to be sponsored by a member of the Security Council, since it obviously would not be approved by the requisite majority.

19. Thus, in addition to some other un-Charterwise aspects of our present debate, recourse to the International Court of Justice is foreclosed.

20. Mr. TSIANG (China): The silence of the five delegations with regard to the Egyptian proposal to refer one aspect of the dispute to the International Court of Justice indicates, to me, that the statement made in the Council on Monday, 27 August [555th meeting], by Sir Gladwyn Jebb on behalf of the five delegations, stands. It is, therefore, useless to insist on any further consideration of that proposal, and I shall refrain entirely from discussing its merits.

21. It seems that this Council is about to proceed to vote on the three-Power draft resolution. Before it does so, I should like to take only two or three minutes in order to set forth a viewpoint which, I think, deserves the Council's consideration.

22. All the representatives, I think, without exception, welcomed the Armistice Agreements concluded by the several Arab States and Israel. We welcomed the Agreements and applauded the man who brought about that happy result. We welcomed these Agreements partly for themselves and partly for the hope they gave that such agreements might serve as the bridge to a final peace; and that peace in turn, we hoped, might create not only peaceful relations, but also friendly and co-operative relations among all the States in the Near East. Unfortunately, the development of events has not come up to our expectations. The Security Council, in the course of the last two years, has received one dispute after another under the general heading, "The Palestine question". The Council has dealt with these disputes piecemeal. In the circumstances, it was no doubt wise to deal with the disputes that arose one by one. Indeed, during this period I, for one, hoped that, if we could solve these disputes in a piecemeal fashion, we would finally reach the objective of a general peace.

23. The experience acquired through this piecemeal approach to the Palestine question has convinced me, however, that the time has come for us to change our approach. Instead of continuing with the piecemeal approach, it seems to me that we should make a total approach, with a general peace as the objective. These various impending questions should be put together and a final, general, co-ordinated solution should be sought. Among the impending questions, of course, is the one now before the Council. There is also the question of the refugees. Undoubtedly, there are other questions in which one party or another is deeply interested.

18. Quand le Conseil s'est ajourné, dans les circonstances que nous connaissons tous, on pouvait encore garder quelque espoir et penser que ces cinq Etats reviendraient sur leur position. Je regrette profondément d'avoir à constater que rien de tel ne s'est produit. Tant qu'il en sera ainsi, il est évident qu'il ne servirait de rien qu'un membre du Conseil de sécurité reprenne à son compte le projet de résolution de l'Égypte, puisqu'il est manifeste que ce projet ne recueillerait pas la majorité requise.

19. Ainsi donc, en dehors de certains autres aspects du présent débat, qui sont contraires à la Charte, tout recours devant la Cour internationale de Justice se trouve exclu.

20. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Le silence des cinq délégations au sujet de la proposition de l'Égypte, qui tendait à consulter la Cour internationale de Justice sur un aspect de ce différend, indique, selon moi, que la déclaration que Sir Gladwyn Jebb a faite en leur nom devant le Conseil le lundi 27 août [555ème séance] reste valable. Il est donc inutile d'insister pour qu'ait lieu un nouvel examen de cette proposition, et je m'abstiendrai entièrement d'en parler quant au fond.

21. Il semble que le Conseil soit sur le point de passer au vote sur le projet de résolution soumis par les trois Puissances. Mais auparavant, je voudrais demander au Conseil deux ou trois minutes pour exposer un point de vue qui, à mon avis, mérite d'être examiné.

22. Tous les représentants sans exception, si je ne m'abuse, ont accueilli avec satisfaction les conventions d'armistice conclues entre plusieurs États arabes et Israël. Nous avons été fort satisfaits de ces conventions et avons applaudi l'homme qui a contribué à cet heureux résultat. Nous avons accueilli favorablement ces conventions, non seulement pour elles-mêmes mais aussi parce que nous espérons qu'elles ouvriraient la voie de la paix définitive; cette paix, nous l'espérons, contribuerait à établir non seulement des relations pacifiques, mais encore des relations d'amitié et d'entraide entre tous les États du Proche-Orient. Malheureusement, les événements qui se sont produits depuis n'ont pas justifié nos espoirs. Au cours des deux dernières années, le Conseil de sécurité a été saisi de toute une série de différends qui relevaient tous de la question palestinienne. Le Conseil a examiné ces différends un à un. Etant donné les circonstances, il était certes sage de procéder ainsi. Au cours de toute cette période, je n'ai cessé d'espérer, pour ma part, que si nous parvenions à régler ces différends un à un, nous pourrions finalement aboutir à une paix générale.

23. Cependant, l'expérience que nous avons acquise en appliquant cette méthode peu systématique à la question palestinienne m'a convaincu que l'heure est venue d'aborder la question d'une manière différente. Il me semble en effet qu'au lieu de chercher à résoudre ces problèmes un à un, nous devrions aborder la question dans son ensemble, en prenant pour objectif l'établissement d'une paix générale. Il faut grouper les différents problèmes restés en suspens et rechercher une solution définitive, générale et coordonnée. Parmi les problèmes en suspens figure, bien entendu, la question dont le Conseil est actuellement saisi. Il y a également celle des réfugiés, et il existe sans aucun doute d'autres questions auxquelles l'une ou l'autre des parties porte un intérêt profond.

24. The complications of the question now before the Council are well known to all of us. Generally, people feel pessimistic about the refugee problem. No doubt that problem is a complicated and important one, but I am inclined to think that it is, after all, not so terrible as it looks. I cannot help feeling that events have taught all the parties concerned a certain measure of reasonableness in the face of reality. Of course I could not predict that that problem would be solved in this way or that way, or in some weeks or days; nevertheless, I am not totally pessimistic about it.

25. I feel that the present problem and the other outstanding problems had better be put together and a final effort made for a general settlement. I cannot help feeling that the change of approach from a piecemeal to a general one would net us better results. We have tried the piecemeal method long enough. Every time we try it, we open ourselves to the suspicion and accusation that we are partial to one party and that we forget or overlook the grievances of the other party. If we should now make an effort at a general settlement, I think that all the parties involved would recognize at least that the members of the Security Council have not forgotten the grievances of any one party, and that the Security Council has no determined prejudice or bias against any particular party involved in this whole complex situation.

26. Personally, I would have preferred to have the whole Palestine question handled under this general approach without our proceeding to vote on the draft resolution before us; however, the parliamentary situation seems to indicate that that vote is inevitable. Nevertheless, I would urge the Council to keep a change of approach in mind, with or without the draft resolution before us; a change of approach should be tried.

27. The PRESIDENT: I shall put the draft resolution to the vote unless someone at this table wishes to address the Security Council on this subject.

28. Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to make some remarks on the subject, but I am not prepared to do so today.

29. I would therefore ask the Security Council to adjourn the meeting until next week. I would then be in a position to outline some considerations, and a decision could be reached subsequently on the matter on the agenda. I am not prepared to speak today.

30. The PRESIDENT: The motion of the representative of the Soviet Union has precedence over the pending question, and I shall therefore first give the Council an opportunity to discuss that motion. Does any representative wish to be heard?

31. In the absence of any request to speak, I shall put to the vote the motion of the representative of the Soviet Union.

24. Nous nous rendons tous compte de la complexité de la question soumise actuellement au Conseil. On est en général pessimiste en ce qui concerne le problème des réfugiés. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un problème compliqué et important, mais je suis porté à croire que, tout compte fait, il n'est pas aussi terrible qu'il en a l'air. Je ne puis m'empêcher de penser que les événements auront appris à toutes les parties intéressées qu'elles doivent faire preuve d'un certain bon sens devant les réalités. Je ne peux évidemment pas prévoir de quelle façon le problème pourra être résolu, ni s'il le sera au bout de semaines ou de jours; pourtant, je ne suis pas absolument pessimiste dans cette affaire.

25. Il me semble qu'il serait préférable de grouper le problème actuel et les autres problèmes en suspens et de faire un grand effort d'ensemble pour aboutir à un règlement général. Je suis persuadé que cette nouvelle façon d'aborder le problème et le fait de l'examiner dans son ensemble, plutôt qu'en ordre dispersé, nous vaudrait de meilleurs résultats. Nous avons essayé la deuxième méthode assez longtemps. Chaque fois que nous y avons recours, nous nous exposons aux soupçons; on nous accuse de prévention envers l'une des parties et l'on nous reproche d'oublier ou de négliger les griefs de l'autre partie. Si nous nous efforcions maintenant de réaliser un règlement général, il me semble que toutes les parties intéressées seraient forcées de reconnaître au moins que le Conseil de sécurité n'a négligé les griefs d'aucune des parties et qu'il n'a ni prévention ni malveillance à l'égard d'aucune des parties à cette complexe affaire.

26. Pour ma part, j'aurais préféré que l'ensemble de la question palestinienne fût traité de ce point de vue général sans qu'on passe au vote sur le projet de résolution dont nous sommes saisis; néanmoins la situation, du point de vue de la procédure, semble indiquer qu'un vote est inévitable. Quoi qu'il en soit, je prie instamment le Conseil de songer à cette nouvelle façon d'aborder le problème, en tenant compte ou non du projet de résolution dont nous sommes saisis. Il faut faire une tentative dans ce sens.

27. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais mettre le projet de résolution aux voix, à moins que quelqu'un ne désire encore prendre la parole à son sujet.

28. M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'aurai quelques observations à présenter au sujet de cette question, mais je ne suis pas en mesure de le faire dès aujourd'hui.

29. C'est pourquoi je voudrais demander au Conseil de sécurité d'ajourner la séance à la semaine prochaine. Cela me permettrait d'exposer certaines considérations, après quoi le Conseil pourrait trancher la question qui figure à son ordre du jour. Pour le moment, je ne suis pas en mesure de prendre la parole.

30. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): La proposition du représentant de l'Union soviétique a priorité; j'invite donc le Conseil tout d'abord à la discuter. Des membres du Conseil désirent-ils prendre la parole?

31. Aucun membre du Conseil ne désirant prendre la parole, je vais mettre aux voix la proposition du représentant de l'Union soviétique.



32. Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I still hope that the Security Council will give me this opportunity, since the delegation of the USSR has not yet spoken on the matter and has some remarks to make to the Council.

33. I hope that the Security Council will grant this request.

34. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the motion for postponement of the debate on the pending question.

*A vote was taken by show of hands as follows:*

*In favour:* China, India, Union of Soviet Socialist Republics.

*Against:* United States of America.

*Abstaining:* Brazil, Ecuador, France, Netherlands, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Yugoslavia.

*The result of the vote was 3 in favour, one against, and 7 abstentions. The motion was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.*

35. Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I am very sorry that, contrary to the practice which we have established and which is customary in such matters, the majority in the Security Council had not seen fit to adjourn the meeting, in order to enable a member of the Security Council whose views have, of course, a considerable bearing on the solution of such problems to speak on this question.

36. I therefore request the Security Council to postpone the voting on the draft resolution. I would again point out that this matter relates to the views of a permanent member of the Security Council, whose opinions have a considerable bearing on the result of the voting on the draft resolution.

37. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): It really does seem to me, as I imagine it probably seems to all of us, to be quite extraordinary that the representative of the Soviet Union has sat through six weeks, I think, of the discussion on this point saying absolutely nothing either officially or unofficially, not even attempting to disclose his point of view, not asking any questions, preserving a completely enigmatic silence and that now, after the voting has been put off several times at the request of several delegations for what I consider to be quite inadequate reasons, and when finally we are coming to the vote, he suddenly demands that it be postponed for at least a week because, I suppose, the Soviet Union has not had time to make up its mind.

38. When the motion for postponement was put to the vote, I merely abstained. I do not think I could have done anything else. The representative of the USSR now threatens to use the veto if the matter is not put off for another week. Well, I cannot help that; I abstained, and I maintain my abstention.

39. The PRESIDENT: Assuming that the pending motion is a motion to adjourn the meeting, I shall put it

32. M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'espère néanmoins que le Conseil me laissera cette faculté, étant donné que la délégation de l'URSS n'a pas encore pris la parole sur cette question et qu'elle a une déclaration à faire.

33. J'espère que le Conseil de sécurité donnera suite à ma demande.

34. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix la proposition d'ajournement des débats sur la question en cours d'examen.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Chine, Inde, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Votent contre:* les Etats-Unis d'Amérique.

*S'abstiennent:* Brésil, Equateur, France, Pays-Bas, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Yougoslavie.

*Il y a 3 voix pour, une voix contre et 7 abstentions. N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, la proposition n'est pas adoptée.*

35. M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je regrette qu'au lieu de s'en tenir à la pratique que nous avons établie et qui est habituelle en pareil cas, la majorité du Conseil de sécurité ait jugé impossible d'ajourner la séance pour permettre à l'un de ses membres de faire une déclaration sur cette question alors que, comme on le sait, la voix de ce membre a une importance certaine lorsqu'il s'agit de trancher des questions de ce genre.

36. Aussi vais-je demander au Conseil de sécurité d'ajourner le vote sur ce projet de résolution. J'appelle encore une fois l'attention du Conseil sur le fait qu'il s'agit de l'opinion d'un membre permanent du Conseil de sécurité, dont la voix possède une importance certaine pour le résultat du vote portant sur ce projet de résolution.

37. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je dois dire l'étonnement que j'éprouve et qu'éprouvent, je pense, tous les autres membres du Conseil. Pendant tout ce débat qui dure, je crois, depuis six semaines, le représentant de l'Union soviétique n'a absolument rien dit, ni à titre officiel ni à titre officieux; il n'a même pas essayé de dévoiler ses vues, il n'a posé aucune question, il s'est renfermé dans un silence énigmatique, et maintenant que le vote a été remis plusieurs fois, à la demande de plusieurs délégations et pour des raisons qui me paraissent peu valables, maintenant que le Conseil va enfin passer au vote, M. Tsarapkin demande tout à coup que ce vote soit remis d'une semaine au moins parce que, semble-t-il, l'Union soviétique n'a pas eu le temps de prendre un parti.

38. Lorsque la proposition d'ajournement a été mise aux voix, je me suis simplement abstenu. C'est là, je pense, tout ce que je pouvais faire. Le représentant de l'URSS menace maintenant de recourir au veto si le vote n'est pas remis d'une semaine. Je n'y puis rien; je me suis abstenu et je maintiens mon abstention.

39. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je considère que le Conseil est saisi d'une proposition d'ajour-

to the vote without debate. It appears that the representative of the Soviet Union wishes to raise a point of order.

40. Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I wish to reply briefly to the United Kingdom representative's remark that the representative of the Soviet Union has sat here for six weeks and said nothing.

41. In the first place it is, of course, for the USSR representative to decide when he should speak, and it is not in order for the United Kingdom representative to make observations on that score. No one has attempted to tell the United Kingdom representative when and how often he should speak.

42. In the second place, the Egyptian representative spoke today, for example, of the possibilities of settling the question. He said: Let us meet and discuss the matter. He said that an attempt was being made to impose an ultimatum, that the desire was not to discuss the question but to dictate terms. Some have already remarked that sufficient study has not yet been devoted to the question and that all the ways and means of settling it have not yet been found or investigated, and so on and so forth. In any case, the joint draft resolution submitted by the United Kingdom, France and the United States is not the only correct solution of the problem. Other ways may be found.

43. This aspect, which differs somewhat from the one under which the question has been discussed here for six weeks, became apparent during today's meeting, or perhaps at the last meeting, when the Egyptian representative spoke of the possibility or desirability of settling the problem by negotiations — that is to say, in a different way from that which is proposed in the draft resolution submitted to the Council.

44. I consider that the Security Council should try to find some other method of approach to the settlement of this question and, for that very reason, I requested that the Council should continue its discussion of the matter. In fact, what is involved is not a postponement of a week, as Sir Gladwyn Jebb just said, but one of only two working days, Thursday and Friday, since Saturday and Sunday are not working days.

45. If the Council wishes to meet on Saturday, it can do so. The reason why I asked for a postponement is that we must show flexibility in solving that question and not forge ahead, dictate conditions and impose a decision which, as the representative of Egypt remarked, is equivalent to an ultimatum. We can see that not all the ways and means have been investigated, and it may be possible to find a solution to this problem.

46. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): The last statement of the representative of the Soviet Union has, to my mind, put the matter in a slightly different light. I had thought that he was demanding a delay of at least a week. It seems that I was wrong in so interpreting his first speech.

nement et je vais donc la mettre aux voix sans discussion. Il me semble que le représentant de l'Union soviétique veut demander la parole sur une question d'ordre.

40. M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais répondre brièvement au représentant du Royaume-Uni qui a fait observer que le représentant de l'Union soviétique avait assisté pendant six semaines au débat sans prendre la parole.

41. Tout d'abord, c'est au représentant de l'URSS lui-même qu'il appartient de décider à quel moment il doit prendre la parole et les observations faites à ce propos par le représentant du Royaume-Uni semblent déplacées. Personne n'a prétendu indiquer au représentant du Royaume-Uni quand ou combien de fois il devait prendre la parole.

42. En second lieu, le représentant de l'Égypte a évoqué, notamment aujourd'hui, la possibilité de régler la question. Il a dit: Réunissons-nous et examinons le problème. Il a déclaré qu'on cherchait à imposer un ultimatum et à dicter des conditions au lieu de discuter la question. Certains représentants ont dit ici que la question n'a pas encore été étudiée à fond et qu'on n'a pas encore trouvé tous les moyens ni exploré toutes les voies qui permettraient de la régler, etc. En tout cas, le projet de résolution conjoint du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis n'est pas la seule issue possible et elle n'offre pas une solution équitable de la question. Il est possible de trouver d'autres moyens.

43. Il s'agit d'un aspect quelque peu différent de celui sous lequel cette question a été examinée pendant les six dernières semaines, qui est apparu clairement au cours de la présente séance, ou même de la séance précédente, lorsque le représentant de l'Égypte a indiqué la possibilité ou l'opportunité de régler la question par voie de négociations, c'est-à-dire d'une manière quelque peu différente de celle que propose le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité.

44. J'estime donc que le Conseil de sécurité devrait essayer de trouver d'autres voies pour résoudre cette question; c'est précisément pour cela que j'ai demandé au Conseil de poursuivre l'examen de la question. Il s'agit, en réalité, non pas d'un délai d'une semaine, comme l'a dit Sir Gladwyn Jebb, mais d'un ajournement pour seulement deux jours ouvrables — jeudi et vendredi — puisque le samedi et le dimanche ne sont pas des jours ouvrables.

45. Si le Conseil désire se réunir samedi, nous pourrions très bien le faire. Si j'ai demandé un ajournement, c'est parce que, dans la solution de cette question, il serait nécessaire d'user de souplesse et non de faire preuve de violence, de dicter des conditions ou d'imposer une solution qui, comme l'a dit le représentant de l'Égypte, équivaut à un ultimatum. On voit que toutes les voies n'ont pas été explorées et qu'on pourra peut-être trouver une solution à ce problème.

46. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Il me semble que la dernière intervention du représentant de l'Union soviétique a placé la question sous un jour légèrement différent. J'avais cru qu'il demandait un délai d'une semaine au moins. J'avais tort d'interpréter sa première déclaration dans ce sens.

47. I still think that it is rather odd, to say the least, that so much time has gone by before the representative of the Soviet Union has apparently had time even to investigate this rather complex problem. But I think now that, if by delaying our vote for two days and meeting on Saturday we should then, at long last, have some indication of the point of view of the representative of the Soviet Union on this important problem, perhaps it would be in the general interest to accede to his now limited demand.

48. The PRESIDENT: I want the representative of the Soviet Union to listen to me attentively and tell me whether I have interpreted him correctly. I understand that he has made a motion to postpone the voting for two days. Is that correct?

49. Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): On the understanding that there will be no meeting on Thursday or Friday.

50. The PRESIDENT: That appears to be perfectly clear to everyone. I shall now put to the vote the motion to postpone the voting until Saturday, with the understanding that there will be no meetings on Thursday or Friday.

*A vote was taken by show of hands, as follows:*

*In favour:* China, France, India, Netherlands, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

*Abstaining:* Brazil, Ecuador.

*The motion was adopted by 9 votes to none, with 2 abstentions.*

51. The PRESIDENT: Is there any other business to come before this meeting?

52. Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I do not have the slightest intention of intervening in any procedural aspect of the Council's work. I should like, however, for my general information, to know whether or not I am correct in assuming that it will be possible for the members of the Council, and those invited by the Council to participate in this debate, to comment upon whatever remarks will have been made by the representative of the Soviet Union when we next meet. I might add, parenthetically, that I would consider it rather odd if it were to happen that the representative of the Soviet Union, as would be quite likely, raised some very relevant and important matters upon which we could not give an immediate decision, and we were not able to do anything about it, such as consulting our governments and our delegations.

53. The PRESIDENT: I do not think that the representative of Egypt need fear any such holding by the present President of the Security Council as would foreclose fair debate before the vote is taken. But under the motion just adopted, the voting will take place on Saturday.

54. Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I understand the President's explanation and I understand equally that the Council will always remain master of its own procedure and that the present decision to vote can be

47. Je persiste à penser qu'il est pour le moins curieux qu'autant de temps se soit écoulé sans que le représentant de l'Union soviétique ait eu, semble-t-il, la possibilité de commencer à étudier cette question complexe. Toutefois, si, en différant le vote de deux jours et en nous réunissant samedi, nous pouvons savoir enfin ce que pense de la question le représentant de l'Union soviétique, je me demande s'il ne serait pas de notre intérêt à tous d'accéder à sa requête maintenant plus raisonnable.

48. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander au représentant de l'Union soviétique de m'écouter attentivement et de me dire si je l'ai bien compris. A-t-il bien demandé que le vote soit différé de deux jours?

49. M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Étant entendu qu'il n'y aura de séance ni jeudi ni vendredi.

50. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il semble qu'il ne subsiste aucun doute pour personne. Je vais donc mettre aux voix la proposition visant à différer le vote jusqu'à samedi, étant bien entendu que le Conseil ne se réunira ni jeudi ni vendredi.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Volent pour:* Chine, France, Inde, Pays-Bas, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

*S'abstiennent:* Brésil, Equateur.

*Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la proposition est adoptée.*

51. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Reste-t-il d'autres questions à étudier à cette séance?

52. Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas la moindre intention d'intervenir dans les questions de procédure que posent les travaux du Conseil. Je voudrais simplement savoir si je puis compter que les membres du Conseil, ainsi que les représentants qui ont été invités à prendre part à la présente discussion, auront la possibilité de formuler, à notre prochaine séance, des observations au sujet de ce qu'aura dit le représentant de l'Union soviétique. J'ajoute, à ce propos, qu'il me semblerait plutôt étrange que nous ne puissions pas prendre les dispositions nécessaires — et notamment consulter nos gouvernements ou nos délégations — au cas où le représentant de l'Union soviétique soulèverait, comme cela est fort probable, certaines questions très pertinentes et très importantes sur lesquelles il nous serait impossible de nous prononcer immédiatement.

53. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne crois pas que le représentant de l'Égypte ait à craindre que le Président du Conseil de sécurité ne veuille empêcher une discussion loyale de la question avant le vote. Mais en vertu de la motion qui vient d'être adoptée, le vote aura lieu samedi.

54. Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Je comprends l'explication que vient de fournir le Président et je comprends aussi que le Conseil est maître de sa procédure et que la décision qu'il

changed if there is any necessity for it. I state all that as a matter of principle and of equity. As I have already said, I consider it only fair that, if there are any points of particular importance, especially if they are new ones, we should be given the opportunity to think about them and, if necessary, to consult our governments in connexion with them. That is all I wanted to say, but I maintain that the Council will remain master of its own procedure. I do not have the slightest desire to delay the work of the Council, although I disapprove entirely of the trend of its work. My intention is that fair and ample opportunity should be given for discussing, consulting and thinking upon the points which might be raised by the representative of the Soviet Union or, for that matter, by any other parties participating in this debate when we next meet.

55. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I suggest that, the Council being master of its own procedure, we shall presumably have to wait and see what happens on Saturday before we decide whether or not to vote.

56. It may be — and perhaps this is optimistic — that the representative of the Soviet Union will get in touch with the representative of Egypt during the next few days and persuade him of the rightness of the thesis that the Egyptian Government ought now, at once, to remove the restrictions. Perhaps that is what is going to happen. I suspect that that may well be the case. If that is the case and the representative of the Soviet Union can announce proudly on Saturday morning that the representative of Egypt has followed his advice, then of course we can withdraw our draft resolution and there will not be any vote at all.

57. On the other hand, perhaps it will not work out quite that way. We shall just have to wait and see what the representative of the Soviet Union says before we can decide whether or not to vote.

58. The PRESIDENT: The vote on the item on our agenda having been postponed until Saturday, 1 September, it remains only to fix the hour of the next meeting. If there is no objection, I would propose 11 o'clock on Saturday morning.

*It was so decided.*

*The meeting rose at 4.30 p.m.*

a prise au sujet du vote pourra donc être modifiée au besoin. Je dis tout cela parce que j'y vois une question de principe et d'équité. Comme je l'ai déjà dit, la justice me semble exiger que, si l'on soulève des questions particulièrement importantes et notamment des questions nouvelles, nous ayons la possibilité de réfléchir à leur sujet et de consulter, le cas échéant, nos gouvernements. C'est tout ce que je voulais dire, mais je répète que c'est au Conseil qu'il appartiendra de régler le débat. Je n'ai pas le moindre désir de retarder les travaux du Conseil de sécurité, encore que je désapprouve la tournure qu'a prise le débat. Je demande simplement qu'à la prochaine séance, tous les représentants aient la possibilité d'exposer leurs vues, de procéder à des consultations et de réfléchir au sujet des points que pourrait soulever le représentant de l'Union soviétique ou toute autre partie au présent débat.

55. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Il me semble que, puisque le Conseil statue sur sa propre procédure, il nous faudra sans doute attendre de voir ce qui se sera passé samedi avant de décider de passer au vote ou non.

56. Il se peut — je me montre peut-être optimiste — que le représentant de l'Union soviétique se mette en rapport avec le représentant de l'Égypte pendant les deux prochains jours et le persuade du bien-fondé de la thèse selon laquelle le Gouvernement égyptien doit lever immédiatement les restrictions. Peut-être est-ce là ce qui va se produire. Je crois même qu'il est fort possible qu'il en soit ainsi. Si tel est le cas et si le représentant de l'Union soviétique peut nous annoncer fièrement samedi matin que le représentant de l'Égypte a suivi ses conseils, nous pourrions évidemment retirer notre projet de résolution et il n'y aura par conséquent aucun vote.

57. Par contre, il se peut que les choses ne se passent pas tout à fait ainsi. Nous devons donc attendre de savoir ce que le représentant de l'Union soviétique a à dire avant de décider si nous procéderons au vote ou non.

58. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le vote sur le point de notre ordre du jour ayant été ajourné au samedi 1er septembre, il nous reste à fixer l'heure de la prochaine séance. S'il n'y a pas d'objection, je propose qu'elle se tienne à 11 heures, samedi matin.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h. 30.*